



Orval le 22 janvier 2026

**NOTE AUX PARENTS DES ÉLÈVES  
FRÉQUENTANT LES SERVICES PÉRISCOLAIRES ET  
EXTRASCOLAIRES D'ORVAL**

**Avenant au règlement intérieur des services validé en mai 2025**

Madame, Monsieur,

Vos enfants vont pouvoir intégrer le 9 février prochain les nouveaux locaux flambants neufs du centre de loisirs. Ces lieux ont été réfléchis pour assurer le meilleur accueil aux enfants avec des matériaux adaptés, des coloris agréables. Pour permettre une utilisation confortable et préserver au mieux la structure, le règlement intérieur des services périscolaires et extrascolaires est ainsi modifié :

**Article 4 : Organisation et Fonctionnement des services**

L'accès à la nouvelle structure se fait par le portillon vert du parking rue du Reuilly, situé à côté du restaurant scolaire, en sonnant au visiophone. Les parents doivent obligatoirement venir jusqu'au hall principal d'entrée, pour accompagner et récupérer les enfants.

Le stationnement est libre sur les places réglementées aux abords du groupe scolaire sauf impasse du Stade. Il est rappelé que le stationnement ne doit pas se faire devant les entrées de cours ou de garage des riverains.

**Article 5 : Règles de vie**

Les parents des enfants qui fréquentent les services doivent fournir une paire de chaussons ( type chaussons, chaussons de danse, « patins-chaussettes ») ainsi qu'un petit plaid ou petite couverture marqués avec le nom et prénom de l'enfant ( écrit sur étiquette ou à l'intérieur)

Le Maire

Clarisse DULUC

